

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 10/02/2021

COVID-19 : L'ARS Bretagne renforce sa stratégie de surveillance des variants de la Covid-19

Le développement des formes variantes de la Covid 19* sur le territoire national, impose aux autorités sanitaires de détecter davantage et d'intervenir de manière précoce (contact tracing, isolement..) étant donnés les risques de contagiosité accrue du virus. Du fait de cette stratégie renforcée, le nombre de cas groupés (clusters) recensant des variants a augmenté : 36 clusters représentant 110 cas de Covid-19 avec variant en Bretagne à la date du 8 février 2021.

La stratégie de criblage des variants généralisée

Tout test (antigénique et RT-PCR) donnant lieu à un résultat positif doit désormais faire l'objet d'une RT-PCR de criblage, afin de déterminer s'il s'agit d'une contamination par une variante.

Depuis quelques semaines, les laboratoires de la région Bretagne déploient progressivement ces tests RT-PCR, dit « de criblage de variantes ». Ce dispositif de recherche étant renforcé et généralisé, le **nombre de situations de cas groupés a progressé et évolue de jour en jour : 36 clusters représentant 110 cas de Covid-19 avec variant** (sur les 396 personnes concernées par ces situations groupées) **recensées en Bretagne à la date du 8 février 2021 :**

- 23 en Ille-et-Vilaine
- 5 dans Finistère
- 4 dans Morbihan
- 4 dans les Côtes d'Armor

Il s'agit majoritairement du variant « britannique » mais 6 cas de variant « Sud-Africain » ou « Brésilien » ont également été détectés au sein de ces clusters.

Ces cas groupés se retrouvent à la fois au sein des établissements scolaires, des établissements de santé, médico sociaux et les entreprises.

<ul style="list-style-type: none">• 20 établissements scolaires :<ul style="list-style-type: none">○ 14 en Ille-et-Vilaine○ 3 dans Finistère○ 2 dans les Côtes d'Armor○ 1 dans Morbihan	<ul style="list-style-type: none">• 7 EHPAD :<ul style="list-style-type: none">○ 5 en Ille-et-Vilaine○ 1 dans les Côtes d'Armor○ 1 dans Morbihan	<ul style="list-style-type: none">• 5 établissements de santé :<ul style="list-style-type: none">○ 3 en Ille-et-Vilaine○ 1 dans Morbihan○ 1 dans les Côtes d'Armor	<ul style="list-style-type: none">• 4 entreprises :<ul style="list-style-type: none">○ 2 en Ille-et-Vilaine○ 1 dans Morbihan
--	--	--	---

* les variantes : 20I/501Y.V1 (dite « britannique »), 20H/501Y.V2 (dite « sud-africaine ») ou 20J/501Y.V3 (dite « brésilienne »)

La recherche approfondie de chaînes de transmission autour des cas de variantes renforcée

Les dispositions de renforcement lors d'une contamination par variante sont déclenchées lors de la réception du résultat de la RT-PCR de criblage, sans attendre une confirmation par un éventuel séquençage.

- **Le patient porteur d'une variante** La priorité demeure l'isolement sans délai pendant 7 jours et l'identification rapide de leurs contacts. Il convient de sensibiliser le patient porteur d'une variante au risque de contagiosité accrue et à l'importance d'un respect particulièrement strict de l'isolement et des gestes barrière.

Pour les variantes « brésilienne et sud africaine », la durée d'isolement est portée à 10 jours. Du fait de la contagiosité accrue de ces deux variantes, un test de sortie d'isolement doit être systématiquement réalisé.

- **Les contacts à risque des personnes porteuses d'une variante** Elles doivent s'isoler pendant 7 jours, bénéficier d'un test PCR, à J0 c'est-à-dire dès son identification afin de démarrer sans délai les opérations de contact-tracing s'il est positif.

Il est demandé aux contacts à risque identifiés de prévenir eux-mêmes (contact-warning) les personnes avec qui elles ont été en contact à risque depuis leur dernière exposition à risque avec le cas index.

- **Pour celles-ci, des recommandations sont proposées :**
 - Renforcer l'application des mesures barrières et notamment le port du masque grand public filtration supérieure à 90 % ou du masque chirurgical en présence d'autres personnes ;
 - Télétravailler dès lors que cela est possible ;
 - Réduire volontairement ses contacts sociaux durant les 7 jours suivant ;
 - Réaliser un test diagnostique sans délai au 1er symptôme.

Des mesures renforcées pour les établissements scolaires

Dès qu'un variant britannique est identifié, un contact-tracing est réalisé, avec éviction systématique des cas positifs, des élèves et des personnels contacts à risque. Une mesure de fermeture de la classe est prise par les services académiques en lien avec les autorités sanitaires et préfectorales.

Pour les variantes « brésilienne et sud africaine », si l'un des cas suivants est confirmé :

- 1 enfant COVID+ contaminé par une des deux variantes;
- 1 enfant cas-contact d'un parent ou membre de la fratrie contaminé par une des deux variantes

il est convenu que :

- la fermeture de la classe est automatiquement prononcée (mesure administrative) ;
- l'ensemble des élèves et des professeurs de la classe sont immédiatement testés (pour les élèves, les tests peuvent être réalisés à partir de 6 ans) ;
- suite à une investigation (contact tracing de niveau 3 de l'ARS), les personnes contacts à risque identifiées sont placées en quarantaine et testées à J0 et J+7 par RT-PCR ; les personnes non identifiées comme contact à risque ne sont pas soumises à la quarantaine.